



le 6 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES ORTHOPHONISTES SE MOBILISENT

le 11 janvier 2022 avec l'ensemble des professionnels de santé

Depuis plusieurs années, l'Intersyndicale des Orthophonistes alerte sur la disparition progressive des orthophonistes des lieux de soins pluridisciplinaires, hospitaliers ou médico-sociaux, ce qui entraîne un défaut d'accès aux soins pour les patients. Le conventionnement des établissements avec des orthophonistes libéraux déjà submergés ne peut se substituer à la **spécificité d'un travail institutionnel**.

Contrairement à ce qui est avancé par le gouvernement, ni les accords du Ségur, ni la mise en place de plateformes, ni le conventionnement des orthophonistes en libéral ne peuvent solutionner ce manque d'accès au soin. Pire, ils accentuent la désorganisation des soins alors qu'il faudrait en priorité résorber la pénurie de professionnels et renforcer les équipes déjà existantes.

La pandémie nous rappelle la vulnérabilité de chaque individu en l'absence de lien social, et pourtant le gouvernement continue sa logique purement comptable et instrumentale de démantèlement des institutions et d'ubérisation de la santé.

L'Intersyndicale des orthophonistes dénonce :

- les vacances de postes en institution du fait de la **faible attractivité salariale** et des restructurations ;
- la disparition programmée des orthophonistes des lieux de soins pluridisciplinaires (CMP, CMPP, CAMSP, IME...) ;
- la **perte de sens du travail des orthophonistes** : le soin ne se résume pas à des bilans ou à un saupoudrage de séances ;
- la **dégradation de la formation initiale** par une disparition des lieux de stages institutionnels.

Nous revendiquons :

- une **revalorisation salariale** en adéquation avec le niveau de diplôme des orthophonistes (**bac +5**) ;
- la consolidation des équipes existantes pour encourager les professionnels à rester en poste, stabiliser les équipes et assurer l'attractivité des postes ;
- la fin de la précarité avec l'embauche, pour tous ceux qui le souhaitent sous statut ou convention (processus de titularisation dans la fonction publique, CDI) ;
- le maintien d'une formation spécifique de qualité pour les orthophonistes ;
- un **accès aux soins pour tous les patients** et la défense d'un projet de soins pour chacun, en respectant la pluralité des approches thérapeutiques.

Nous ne gagnerons pas chacun de notre côté : c'est tous ensemble que nous pourrons faire aboutir nos revendications spécifiques. Ainsi, pour défendre le soin, l'accès au soin et soutenir le travail institutionnel, nous nous joignons à l'appel unitaire pour la mobilisation, par la journée de grève du mardi 11 janvier 2022.

Contacts presse :

FOF : Véronique PUIER (07 82 86 13 45 / 03 88 35 90 52)

FNEO : Sophie HEULLE (06 99 63 01 11)

UFMICT CGT : Claire DELORE (06 33 82 25 90)

FNO : Antoinette LEJEUNE (06 78 54 46 20)

CFTC Santé Sociaux: Chantal AUBRY (06 20 67 10 00)